

PLAN DE FORMATION

PERMIS B

OBJECTIFS

- ✓ Obtenir la catégorie B du permis de conduire prenant valeur de diplôme ;
- ✓ Favoriser la mobilité, l'accès à l'emploi ou à la formation des demandeurs d'emploi et inactifs ;
- ✓ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes pas ou peu qualifiées, vulnérables et/ou déscolarisés rencontrant des difficultés dans leur insertion ;
- ✓ Revaloriser les personnes à travers l'apprentissage du code de la route et de la conduite automobile.

DIPLÔME VISÉ PAR LE CANDIDAT

- Obtenir l'**épreuve théorique générale (E.T.G)** avec un maximum de 5 fautes sur 40 questions portant sur sa connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite du véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur ;
- Obtenir l'**épreuve pratique d'admission** permettant d'apprécier leur aptitude à conduire et à manœuvrer les véhicules de la catégorie pour laquelle le permis est sollicité et leur comportement.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ- REQUIS

- Répondre aux critères d'éligibilité tels que demandés sur les documents remis aux prescripteurs ;
→ Voir site : <https://www.imaj95.fr/>
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France - Résidence normale et domicile en France ;
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption.

INTERVENANTS

- Une chef de service / enseignante de la conduite titulaire du BEPECASER / conseillère en insertion professionnelle;
- Trois enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ;
- Des éducateurs de prévention spécialisée réalisant un travail d'accompagnement vers l'insertion ;
- Une assistante administrative.

MATÉRIELS MOBILISÉS

Pour la partie théorique

- Salles de cours équipées de moyens informatiques et de vidéo-projection ;
- Matériel professionnel.

Pour la partie pratique

- 4 véhicules à boîte manuelle à double-commande ;
- 2 véhicule à boîte automatique à double commande.
- 1 simulateur de conduite (boîte automatique, boîte manuelle)

PROGRAMME DE FORMATION

Pour la partie théorique :

- L. Dispositions légales en matière de circulation routière ;
- C. Le conducteur ;
- R. La route ;
- U. Les autres usagers de la route ;
- D. Réglementation générale et divers ;
- A. Porter Secours ;
- P. Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
- M. Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité ;
- S. Équipements de sécurité des véhicules ;
- E. Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Pour la partie pratique :

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MÉTHODES ET OUTILS MIS À DISPOSITION

- Entretien individuel d'accompagnement vers l'insertion professionnelle ;
- Soutien avec la dématérialisation du permis dans l'inscription et la demande de fabrication du permis ;
- Cours de préparation à l'examen du code de la route en utilisant une méthode d'apprentissage la plus interactive possible ;
- Préparation et passage de l'ASR pour les élèves de moins de 21 ans ne l'ayant pas obtenu dans le cadre scolaire ;
- Séances de soutien individuel personnalisé ;
- Code intensif (3 jours) durant les vacances scolaires ;
- Inscription des élèves au e-learning pour s'entraîner depuis leur domicile ;
- Cours de conduite sur boîte manuelle ou boîte automatique ou simulateur ;
- Si possible, invitation à faire de la conduite supervisée.
- Voyage pédagogique (1 jour) pour découvrir d'autres régions.

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Sessions d'examens blancs en théorie et en pratique ;
- Livret d'apprentissage aux permis B ou application Sarool
- Fiche individuelle de suivi / ou application Sarool

DURÉE DE LA PRATIQUE

- Minimum 20 heures obligatoire (boîte manuelle) ;
- Minimum 13 heures obligatoires (boîte automatique, avec une régulation à la boîte manuelle possible en auto-école au bout de 3 mois après un minimum de 7h de conduite).

HORAIRES / LIEUX / TARIFS

Toutes nos infos sont à retrouver sur :

- Notre site internet :
<https://www.imaj95.fr/index.php/insertion/l-auto-ecole-associative>
- Sur le livret d'accueil
- Dans notre local :
22 avenue du Champ Bacon, 95400 Villiers-le-Bel